

ARRÊTÉ N° 2018 - 493

fixant le calendrier des vacances scolaires de l'année 2020 à Wallis et Futuna

**Le Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna
Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'ordre national du Mérite****VU** la loi n°61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer ;**VU** le code de l'éducation ;**VU** le décret du Président de la République en date du 2 février 2017 portant nomination de Monsieur Jean-François TREFFEL, préfet, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna ;**VU** la convention du 09 février 2012 portant concession de l'enseignement primaire dans le Territoire des îles Wallis et Futuna, notamment son article 11 alinéa 1 ;**VU** l'avis favorable émis par le comité technique spécial dans sa séance du 5 juillet 2018**ARRÊTE :****Article 1^{er}** : Le calendrier des vacances scolaires de l'année 2020 à Wallis et Futuna est fixé comme suit :

PERIODE	ANNÉE 2020
Rentrée des enseignants	Vendredi 7 février 2020
Rentrée des élèves	Lundi 10 février 2020
Vacances 1 ^{ère} période	Samedi 28 mars 2020 au lundi 13 avril 2020
Vacances 2 ^{ème} période	Samedi 6 juin 2020 au dimanche 21 juin 2020
Vacances 3 ^{ème} période	Samedi 8 août 2020 au dimanche 23 août 2020
Vacances 4 ^{ème} période	Samedi 10 octobre 2020 au dimanche 25 octobre 2020
Début des vacances d'été	Samedi 12 décembre 2020

Les enseignants de l'enseignement secondaire appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens.**Article 2** : Le secrétaire général, le vice-recteur des îles Wallis et Futuna et le chef du service de la réglementation et des élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié au Journal Officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Mata'Utu, le 16 AOUT 2018



Jean-François TREFFEL

AMPLIATIONS :

DEC : 1
 STJS : 1
 STOSVE : 1
 SRE/JOWF : 2

Vice-rectorat
 Circonscription d'Uvéa
 Délégation de Futuna : 1
 AT / CP : 1